

**REVUE SCIENTIFIQUE INTERDISCIPLINAIRE
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS (RESI)**

***INTERDISCIPLINARY SCIENTIFIC REVIEW
OF NATIONAL INSTITUTE
OF YOUTH AND SPORTS (ISRN)***



**VOLUME 1 - NUMERO 3 - JANVIER 2023
VOLUME 1 - NUMBER 3 - JANUARY 2023**

*Une publication des Centres de Recherche de l'INJS
A publication of NIYS Research Centres*



REVUE SCIENTIFIQUE INTERDISCIPLINAIRE DE L'INSTITUT
NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (RESI)

INTERDISCIPLINARY SCIENTIFIC REVIEW OF NATIONAL
INSTITUTE OF YOUTH AND SPORTS (ISRN)



9789956628605

**REVUE SCIENTIFIQUE INTERDISCIPLINAIRE
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS (RESI)
INTERDISCIPLINARY SCIENTIFIC REVIEW OF
NATIONAL INSTITUTE OF YOUTH AND SPORTS
(ISRN)**

Contact / Contact cafedeslabos@gmail.com

**(00237) 222.23.08.35 / 672.51.48.98/ 6 77 15 65 98 / 699 84
85 80**

INJS Yaoundé / NIYS Yaoundé

**VOLUME 1 - NUMERO 3 - JANVIER 2023
VOLUME 1 – NUMBER 3 - JANUARY 2023**

Une publication des Centres de Recherche de l'INJS
A publication of NIYS Research Centres

ISBN: 978-9956-628-60-5

Directeur de Publication / Director of Publication

Dr. EBAL MINYE Edmond

Coordonnateur Administratif / Administrative Coordinator

Dr. WADOUM FOFOU Chamberlain

Coordonnateur Technique / Technical Coordinator

M. FOUA Victor

Coordonnateur Scientifique / Scientific Coordinator

Dr ONOMO ONOMO Modeste Ghislain

Rédacteur en chef / Editor in Chief

Dr AMOUGOU Martial Patrice

Comité Scientifique / Scientific Committee

- Pr. ABDOU TEMFEMO (Université de Douala) ;
Pr. Aime BONNY (Université de Douala) ;
Pr. AMA Pierrot (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Pr. ATCHADE Alex (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. AYISSI Lucien (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. BILONG Charles Felix (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. BLOSSOM NGUM FONDO (Université de Yaoundé 2) ;
Pr. BUNDE-BIRUSTE Anne (Université Australia) ;
Pr. CHARRIER Dominique (Université Paris Saclay) ;
Pr. CHAZAUD Pierre (Université de Lyon 1) ;
Pr. DANSOU Pierre (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. FEUDJO Jules Roger (Université de Dschang) ;
Pr. GBENOU Joachim (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. HONTA Marina (Université de Bordeaux 2) ;
Pr. KEMO KEIMBOU David Claude (Université Paris Saclay) ;
Pr. LAHAN Magloire (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. MANDENGUE Samuel Honoré (Université de Douala) ;
Pr. MARCHISET Gilles-Vieille (Université de Strasbourg) ;
Pr. MBEDE Raymond (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. MENYE NGA Germain (Université de Ngaoundéré) ;
Pr. MINKOA SHE, (Université de Yaoundé 2) ;
Pr. NGO BOUM Élisabeth (Université de Maroua) ;
Pr. OWONA NGUINI Mathias Éric (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. SAID AHMAIDI (Université de Picardie Jules Vernes) ;
Pr. SOSSO Aurelien Maurice (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. SOULE Bastien (Université de Lyon 1) ;
Pr. TABI MANGA Jean (Centre d'Étude Africain Olympiques) ;
Pr. TAN Paul Vernyuy (Université de Yaoundé 1) ;
Dr. AMOUGOU Martial Patrice (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. BAKENA Emmanuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. BISSOU MAHOP Josué (Université de Yaoundé 1) ;
Dr. BONOY LAMOU (Université de Ngaoundéré) ;
Dr. DIKOUME François (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. DOHBOBGA Macias NWANA NDINGA (Université de Bamenda) ;
Dr. EBAL MINYE Edmond (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. EYENGA Jean Marie (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. GUESSOGO Wiliam (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. HABIT Bienvenu (Institut National de la Jeunesse et des Sports de

Yaoundé) ;
Dr. HAMADOU André (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. KONTCHOU Bernard (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MANGA André (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MANGA Jérôme Manfred (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MBAME Jean Pierre (Université de Ngaoundéré) ;
Dr. MBIDA NANA Frank Michael (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MBOUH Samuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MIBO'O Pascale (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NGAPOUT Jean Jaurès (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NGUEND Jean Marie (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NTSA NKOA Roger (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé).
Dr. ONOMO ONOMO Modeste Ghislain (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. SAIDOU Victor (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. TADJORE NDJOCK Maurice (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;
Dr. TADO OUMAROU (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;
Dr. TCHOMO (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé)
Dr. TINKEU NGUIMGOU Narcisse (Université de Bourgogne Franche Comté) ;
Dr. VIGNAL Bénédicte (Université de Lyon 1) ;
Dr. WADOUM FOFOU Chamberlain (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. WOUASSI Dieudonné (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. YANO YANO Jean Pierre (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;
Dr. YATCHO YABEN (Institut National de la Jeunesse et des Sports).

Comité de lecture / Reading panel

Dr AMOUGOU Martial Patrice (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. BAKENA Emmanuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. GUESSOGO Wiliam Richard (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. HAMADOU André (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. MBIDA NANA Frank Michael (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr MBOUH Samuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. MOTE Adolf (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. MANGA Jérôme Manfred (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr. ONOMO ONOMO Modeste Ghislain (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. SAIDOU Victor (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr WADOU MFOFOU Chamberlain (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

M. ETUGE Elvis ENOSSALLE (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

M. FOU DA OMGBA NSI Landry (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Mme AKWEN NGWEFOR KOTI (Institut National de la Jeunesse et des Sports).

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	9
PARTIE 1 - Biologie Appliquée aux Activités Physiques et Sportives.....	11
PARTIE 2 - Sciences Humaines et Sociales Appliquées aux Activités Physiques et Sportives.....	87
PARTIE 3 – Sciences de l'Intervention	131
PARTIE 4 – Sciences Humaines et Sociales Appliquées à l'Éducation Permanente.....	163
PARTIE 5 – Sciences du Loisir.....	225

ÉDITORIAL

Devenu établissement à statut particulier suite à la signature du décret n° 2016/427 du 26 Octobre 2016, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) entend, comme toute institution de l'Enseignement Supérieur, mettre la recherche au centre de son action de formation.

C'est ainsi qu'après avoir œuvré pour la parution des deux premiers numéros de la Revue Scientifique Interdisciplinaire de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (RESI) en janvier 2021 et 2022, l'administration de l'INJS poursuit la promotion de la recherche à travers ses deux centres de recherche créés en août 2020, l'un en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, et l'autre en Sciences et Techniques de l'Animation, des Loisirs et de l'Éducation Civique. Ces centres, par le biais des activités de leurs différents laboratoires (Biologie Appliquée aux Activités Physiques et Sportives, Sciences Humaines et Sociales Appliquées aux Activités Physiques et Sportives, Sciences de l'Intervention, Sciences de l'Éducation Civique, Sciences Humaines et Sociales Appliquées à l'Éducation Permanente, Sciences des Loisirs) constituent la matérialisation de la volonté du staff de l'INJS de donner à la recherche, une place centrale parmi les nombreuses missions assignées à l'institution. Ces centres de recherche sont en effet un cadre non seulement d'organisation d'activités scientifiques (communications, conférences, tables rondes), mais sont aussi la matrice de publication d'ouvrages et/ou articles traitant des thématiques relatives aux référentiels-métiers de l'Éducation Physique et du Sport, ainsi que de l'Animation, des Loisirs et de l'Éducation Civique. L'INJS veut donc aujourd'hui plus qu'hier :

- favoriser le développement de la recherche dans les spécialités reconnues par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
- mutualiser les idées de ses partenaires des métiers du Sport et de l'Éducation Physique, de l'Animation, de la Jeunesse des Loisirs et de l'Éducation Civique ;
- susciter l'esprit d'émulation scientifique sans lequel l'objectif d'améliorer la masse critique des enseignants ne saurait être atteint;
- inciter les enseignants-chercheurs à publier dans la mesure du possible, des travaux de recherche originaux et interdisciplinaires ;
- améliorer la qualité de l'image de l'institution tant sur le plan national qu'international à travers les publications.

La publication du troisième numéro de la RESI amène à saluer et à encourager le mérite de toute l'équipe qui a contribué à la rendre concrète, en dépit des nombreuses difficultés rencontrées. Le lancement effectif des activités du Master Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Jeunesse et Loisirs (STAPS-JL), ainsi que l'implémentation de l'Unité de Formation Doctorale en collaboration avec l'Université de Yaoundé II-Sao en cette année 2023, de par l'engouement qu'ils vont susciter auprès de tous les acteurs de la recherche, augurent à n'en point douter de lendemains meilleurs pour notre revue.

Bon vent à la RESI et bonne lecture à tous.

**DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
EBAL MINYE Edmond**

EDITORIAL

Having become an establishment with a special status following the signing of Decree No 2016/427 of 26 October 2016, the National Institute of Youth and Sports (NIYS) like any other Institution of Higher Education intends to put research at the center of its training activity.

Thus, after having worked for the publication of the first two papers of the Interdisciplinary Scientific Review of the National Institute of Youth and Sports (ISRI) in January 2021 and 2022, the administration of the NIYS continued with the promotion of research via its two research centers created in August 2020; one in the Sciences and Techniques of Sports and Physical Activities, and the other in the Sciences and Techniques of Animation, Leisure and Civic Education. These centers, through the activities of their various laboratories (Biology Applied to Sports and Physical Activities, Human and Social Sciences Applied to Sports and Physical Activities, Intervention Sciences, Sciences of Civic Education, Human and Social Sciences Applied to Permanent Education, Sciences of Leisure) constitutes the materialization of the will of the staff of the NIYS to give research a central place among the many missions assigned to the Institution. These research centers are indeed a framework not only for the organization of scientific activities (communications, conferences, round tables, etc.), but are also the matrix for the publication of works and/or articles dealing with themes relating to reference Sports and Physical Education, as well as activities related to Leisure and Civic Education. Thus, the NIYS more than ever intends to;

- Promote the development of research in specialties recognized by the African and Malagasy Council for Higher Education (CAMES),
 - Harmonize ideas of its partners in the fields of Sports and Physical Education, as well as in activities related to Leisure and Civic Education,
 - Arouse the spirit of scientific emulation without which the objective of improving the critical mass of teachers cannot be achieved,
 - Encourage teacher-researchers to publish original and interdisciplinary research works as much as they can,
 - Improve the quality of the image of the Institution both nationally and internationally through publications.
- The publication of the Third Paper of ISRI leads us to salute and encourage the merit of the entire team who contributed to making it effective, despite the difficulties encountered. The effective launch of the activities of the Research Master in the Sciences and Techniques of Sports and Physical Activities-Youth and Leisure, as well as the implementation of the Doctoral Training Unit in collaboration with the University of Yaoundé II-Soa in the 2023 Academic Year, the enthusiasm they will arouse among all those involved in research undoubtedly augurs a better future for our journal.

Good Luck to the ISRI and Good Reading to all.

**THE DIRECTOR OF THE NATIONAL INSTITUTE OF
YOUTH AND SPORTS,
EBAL MINYE Edmond**

PARTIE 2

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES APPLIQUÉES AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

ANALYSE DES CAUSES DE LA FRAUDE A L'IDENTITE CHEZ LES SPORTIFS CAMEROUNAIS

AKAMBA Martial Dany

Centre d'Etudes et de Recherche en Droit Economie et Politique du Sport (CERDEPS)

*Auteur correspondant : martialdanyakamba@yahoo.fr

Résumé

La fraude à l'identité constitue un danger grave et de plus en plus important dans nombre de pays, bien que son incidence soit variable. C'est un phénomène récurrent dans les milieux sportifs camerounais alors qu'il est réprimé par la loi avec pour conséquences des sanctions sportives et surtout pénales, de plus, les falsifications de l'âge ont un effet sur la performance des sportifs par rapport à leur classe d'âge du fait d'une plus grande force athlétique chez les plus âgés ou d'une plus grande souplesse corporelle chez les plus jeunes. Loin d'être délaissée, cette pratique semble devenir l'apanage de nos jeunes sportifs qui sont en quête de réussite sociale à tout prix par le sport. Ainsi, une réflexion a été portée sur les causes de la résurgence de la fraude à l'identité malgré les risques de sanctions encourues. Nous nous sommes limités aux villes de Yaoundé et Douala. Par une description qualitative, nous avons abordé notre travail au moyen de la stratification comme technique d'échantillonnage aléatoire simple ou représentatif, des techniques de re-

cueil des informations telles que la recherche documentaires, l'entretien on été retenues.

Il résulte que les raisons qui poussent à user de cette pratique sont liées à des questions existentielles. Pour y remédier, quelques perspectives ont été proposées en vue de prévenir les risques de systématisation de ce phénomène.

Mots clés : fraude à l'identité, sportifs camerounais, mobilité sociale, action sociale, sanction.

Abstract

Identity fraud is a serious and growing threat in many countries, although its incidence varies. It is a recurring phenomenon in Cameroonian sports circles while it is repressed by law with the consequences of sporting and especially criminal sanctions, moreover, age falsifications have an effect on the performance of athletes compared to their age group because of greater athletic strength in older people or greater bodily flexibility in younger people. Far from being neglected, this practice seems to have become the prerogative of our young athletes who are in search of social success at all costs through sport. Thus, a re-

flection was carried out on the causes of the resurgence of identity fraud despite the risks of sanctions incurred. We limited ourselves to the cities of Yaoundé and Douala. By a qualitative description, we approached our work by means of stratification as a simple or representative random sampling technique, techniques for collecting information such as documentary techniques, interview. It follows that the reasons for using this practice are linked to existential questions. To remedy this, some perspectives have been proposed in order to prevent the risks of systematization of this phenomenon.

Keywords: Identity Fraud, Cameroonian Athletes, Social Mobility, Social Action, Sanction.

Introduction

La fraude à l'identité constitue un danger grave et de plus en plus important dans nombre de pays, bien que son incidence varie. Certains pays estiment que ce phénomène coûterait à leur économie des milliards de dollars en recettes fiscales perdues, en trop-perçus à titre de remboursements de sécurité sociale et en pertes pour les consommateurs, les banques, les sociétés de cartes de crédit, les distributeurs et autres entreprises (OCDE, 2007). Dans le monde sportif, il est fréquent que cette pratique soit l'activité préférée de plusieurs acteurs qu'on soit en football, rugby... Tadj (2016) a fait le constat selon lequel « Depuis quelques journées de championnat,

nombre de joueurs qui jouissaient pourtant d'un statut de titulaire dans leurs clubs respectifs depuis l'entame de la saison, n'ont plus fait leur apparition sur les aires de jeu lors des matchs du championnat Elite One ;[...] Cette décision prise en commun accord avec les staffs administratifs n'est aucunement liée à l'état de la forme des joueurs en question ou aux problèmes de santé comme tentent de l'expliquer certains techniciens, mais vraisemblablement relative à la crainte de tomber dans les mailles de la commission de l'homologation et de discipline de la Ligue de football professionnelle du Cameroun qui a récemment fait parler d'elle».

Le phénomène de changement d'âge et d'identité dans le football camerounais n'est pas nouveau. Il date des lustres et se déroule parfois au vu et au su des dirigeants du football camerounais. Et serait même, du point de vue de Tadj (2017), une activité entretenue par un réseau au sein de l'instance fautive du football camerounais. La preuve, depuis la mise à nu des derniers cas, elle est restée muette. Ce qui tend à légitimer cette mauvaise pratique. Au vu de ce constat, il semblerait que la fraude à l'identité soit en train de devenir plus organisée qu'opportuniste, en particulier en ce qui concerne l'usurpation d'identité. La triche sur l'âge dans le football africain est un fléau devenu systémique selon Billebault (2020) car si

certains clubs prennent des mesures pour lutter contre les fraudes, de nombreux professionnels du ballon rond s'accommodent de cette situation. Quelles peuvent être les causes qui concourent à la pratique de la fraude à l'identité ? Quel est le sort réservé aux auteurs de telles pratiques au Cameroun ? Quelles en sont les perspectives ? L'objectif de la présente étude est de porter une réflexion sur les motivations qui poussent à la pratique de la fraude à l'identité quand on sait bien que celle-ci est interdite tant par la loi et que par l'éthique sportive.

En effet, le sport a fait l'objet de nombreux comportements nouveaux influencés par l'évolution de la place de l'individu dans la société, donnant ainsi naissance à des pratiques plus autonomes. La relation à l'environnement a généré un développement des pratiques dans l'espace naturel. Une nouvelle relation au corps a entraîné un besoin de bien-être individuel, aussi bien physique que mental et l'allongement de la durée de vie a généré des besoins encore différent (Leclercq, 2007). En ce qui concerne notre réflexion, il s'agit d'une étude sociologique de la motivation entendue comme « le construit hypothétique utilisé afin de décrire les forces internes et/ou externes produisant le déclenchement, la direction, l'intensité et la persistance du comportement » (Vallerand & Thill, 1993). L'enjeu n'est plus celui des seuls sportifs, il concerne à des titres et des degrés divers tous

les acteurs de la vie sociale : c'est l'objet d'un contrat social. Il vise à offrir tous les sports à tous : c'est l'objet d'un contrat du sport équitable. Il s'agira dans un premier temps de présenter la fraude d'identité et d'en évoquer les conséquences pénales et disciplinaires (I) avant de tenter d'analyser les causes et enfin, les perspectives à ce phénomène (II).

1-La fraude à l'identité

Avant d'aborder les causes de la fraude à l'identité, nous tenterons d'en donner une définition et les manifestations.

La fraude, qui s'assimile à la tricherie, est le fait d'enfreindre certaines règles ou certaines conventions explicites (ou d'usage) en affectant de les respecter pour obtenir un avantage indu. On peut tricher au jeu, dans le sport, à un examen ou encore sur internet. La fraude est une action faite de mauvaise foi pour tromper. C'est une falsification punie par la loi. La loi désigne par le terme de « fraude » tous les actes de tromperies accomplis par ruse et par mauvaise foi dans le but d'obtenir un avantage. La fraude a pour effet de léser une personne physique ou morale : un particulier, une entreprise, une association, l'État...

En droit, La fraude en matière civile ne se démarque guère de la fraude pénale. Il s'agit d'un acte qui a été réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à

l'exécution des Lois. Bamdé et Bourdoiseau (2018) distinguent trois éléments pour qualifier la fraude : un élément légal qui se traduit par l'existence d'une loi à frauder ; un élément intentionnel, se traduisant par l'intention de l'auteur de la manœuvre de parvenir à un changement de loi applicable au détriment de la loi normalement compétente ; un élément matériel qui veut que le moyen employé pour contourner la règle soit efficace.

La fraude à l'identité apparaît alors comme une expression générique pouvant désigner plusieurs termes. Il apparaît opportun de définir ces termes dans les types de fraude.

1-1-Les types de fraudes à l'identité

Comme types de fraude à l'identité, nous pouvons avoir : la fausse identité, l'usurpation d'identité, et la falsification de l'âge.

On entend par fausse identité une identité fictive, inventée ou une identité existante, authentique, qui a été modifiée pour fabriquer une identité fictive.

On parle d'usurpation d'identité dès lors qu'une personne s'est procurée suffisamment d'informations au sujet d'une identité pour commettre une fraude à l'identité, indépendamment du fait de savoir, s'agissant d'un particulier, si la victime est encore en vie. L'usurpation d'identité peut aussi s'entendre simplement comme le fait de s'approprier l'identité d'autrui sans son

consentement.

La falsification de l'âge consiste pour une personne à délibérément tromper ou induire en erreur autrui à propos de son âge. Cela est habituellement fait dans le but d'obtenir des avantages ou un statut social qui, autrement, serait hors de portée de cette personne. Elle peut se faire au moyen de déclarations orales, écrites ou par la modification ou la falsification des registres d'état civil. Dans certains cas, l'âge est augmenté, de manière à atteindre un âge minimum légal ou l'âge minimum d'admission à l'emploi dans le monde du spectacle ou du sport professionnel. Dans d'autres cas, il est minoré pour des raisons inverses, protection accordée au mineur ou participation à des compétitions sportives réservées à des catégories d'âge bien précises, ce qui fait l'objet de notre réflexion. Parfois, ce n'est pas la personne elle-même qui falsifie son âge, mais son entourage. Il s'agit le plus souvent d'ajouter ou de soustraire un nombre à l'âge réel. Les falsifications de l'âge ont un effet sur la performance des sportifs par rapport à leur classe d'âge du fait d'une plus grande force athlétique chez les plus âgés ou d'une plus grande souplesse corporelle chez les plus jeunes; ces pratiques sont donc identifiées comme des tricheries.

1-2-Les conséquences de la fraude à l'identité

En Afrique, plusieurs pays ont déjà été pointés du doigt et même sanctionnés par des instances

organisatrices de compétitions pour des fraudes liées à l'âge. En septembre 2018, la Confédération africaine de football (CAF) avait exclu les Écureuils du Bénin des éliminatoires de la CAN U17 pour tricherie sur l'âge légal. Les conséquences peuvent être d'ordre pénal ou disciplinaire.

En matière pénale, la loi n°90/42 du 19 décembre 1990 instituant la carte nationale d'identité notamment en son article 4 punit de peines d'emprisonnement d'un à trois ans ou d'une amende de 50 000 à 200 000 francs CFA, la contrefaçon, la falsification d'une carte nationale d'identité, l'usage, la cession ou l'acquisition même gratuite d'une carte nationale d'identité contrefaite ou falsifiée. Dans le même ordre d'idées, le Code pénal en son article 162 alinéa 2, sur la déclaration mensongère, punit d'une peine d'emprisonnement de trois mois à trois ans, celui qui fait une déclaration mensongère à l'occasion d'un acte de naissance.

En matière disciplinaire, le Code disciplinaire de la Fédération Camerounaise de Football (FECA-FOOT) en son article 61 traite le cas de faux dans les titres, punit d'une interdiction d'exercer toute activité relative au football pour une durée minimale d'une année, celui qui, dans le cadre d'une activité liée au football, crée un titre faux, falsifie un titre, ou utilise pour tromper autrui un titre faux ou falsifié ayant une portée juridique. Si l'auteur est un

joueur, une suspension minimale de six à douze mois sera prononcée. Selon l'article 71 sur la dissimulation et la fraude, est passible d'une suspension minimale de six à douze mois infligée par l'organe juridictionnel compétent :

Le joueur qui fraude ou tente de frauder sur son identité, sur la signature ou la photographie apposée sur la licence, sur sa date de naissance ou en matière de certificat médical sur les imprimés et cachets de la fédération ou l'autorité légale ;

Les dirigeants auteurs ou complices de ces infractions.

Dans le cas où la responsabilité du club est engagée, celui-ci perd par pénalité le match auquel ce joueur a participé au moment de la découverte de l'infraction.

Il ressort de notre première partie que la fraude à l'identité et/ou l'usurpation d'identité sont des termes fréquemment employés pour décrire tous les cas dans lesquels les coordonnées d'un individu sont détournées à des fins malveillantes et ont pour conséquences des sanctions sportives et surtout pénales. Il reste donc à rechercher les causes de la résurgence de ce phénomène dans le milieu sportif.

2-Methodologie

Type d'étude

Notre étude est une description qualitative dans la mesure où elle nous permet d'analyser et de comprendre des phénomènes, des comportements de groupe, des faits ou des sujets.

Technique d'échantillon-

nage.

Pour aborder notre étude, nous avons adopté la stratification comme technique d'échantillonnage aléatoire simple ou représentatif dans la mesure où tous les acteurs, footballeurs et rugbymen, ont la même probabilité de participer à l'étude. La taille de notre échantillon se chiffre à 300 sujets soit 25% de la population répartie dans les villes de Douala et de Yaoundé comme suit : 50 joueurs de rugby (dont 35 de Yaoundé et 15 de Douala), 100 joueurs de football (dont 50 dans chaque ville), 20 dirigeants de football (dont 10 dans chaque ville), 5 dirigeants de rugby (dont 4 de Yaoundé et 1 de Douala), 20 encadreurs de football (dont 10 dans chaque ville), 5 encadreurs de rugby (dont 4 de Yaoundé et 1 de Douala), 75 parents de footballeurs (dont 40 de Yaoundé et 35 de Douala) et 25 parents de rugbymen (dont 15 de Yaoundé et 10 de Douala). Au rugby, la ville de Douala n'ayant qu'un seul club alors que Yaoundé en a plusieurs. Comme limites, nous pouvons noter le nombre plus ou moins faible de sportifs pratiquants et la réduction de notre échantillon au football et au rugby.

Outil d'investigation

Les techniques utilisées pour le recueil des informations étaient entre autres, la recherche documentaire, l'entretien. L'entretien semi-directif à réponses libres que nous avons adopté nous a permis d'aller interroger notre échantillon et de récolter des informations dans le cadre de notre travail. Il comporte une série d'items qui nous permettent d'obtenir les valeurs mesurant

nos différentes variables. Notre guide d'entretien est constitué de trois parties : la première précise l'objet de la recherche et garantit l'analyse de l'enquête, la deuxième partie donne les coordonnées du répondant telles l'âge, le sexe, la catégorie tandis que la troisième constitue le questionnaire proprement dit composé de 02 questions fermées et de 07 questions ouvertes aux dirigeants et encadreurs ; 02 questions fermées et de 05 questions ouvertes aux parents de sportifs ; 02 questions fermées et de 05 questions ouvertes aux sportifs. Le guide d'entretien préalable nous a permis d'introduire dans nos conversations, avec les informateurs, de nouvelles orientations, ce qui a permis à nos interlocuteurs de s'exprimer sur les grandes articulations se rapportant à l'objet étudié.

Cependant, nous avons procédé à une sélection des informateurs clés dans notre site de recherche, les guides d'entretien préalablement élaborés au départ, n'étaient pas uniformes, mais spécifiques à chaque catégorie d'informateur (dirigeants et encadreurs). Les récits de vie qui nous ont fourni des éclaircissements sur la stratégie qu'utilisent certains acteurs du football dans la pratique falsificatrice et pour éviter des telles pratiques ne se perpétuent. Nous avons consulté un certain nombre de livres sur la sociologie, le sport, le droit en général et celui sur le football en particulier. Cela nous permis d'examiner les enjeux majeurs sur la pratique du sport de compétition.

Technique d'analyse des données et résultats

La méthode utilisée pour présenter, analyser des données et

interpréter les résultats est l'analyse thématique du contenu. Ainsi 280 questionnaires collectés sur 300 effectivement distribués ont été répartis conformément au résultat de la stratification obtenue soit 93,33%. Chez les joueurs dont l'âge varie entre 18 et 22 ans, on a 78,30% de joueurs de sexe masculin et 21,70% de sexe féminin. Chez les parents dont l'âge varie entre 35 et 55 ans, il y a 66,67% qui sont de sexe masculin et 33,33% de sexe féminin. Du côté des dirigeants dont l'âge est compris entre 35 et 50 ans tous sont de sexe masculin. Enfin chez les encadreurs dont les âges varient entre 30 et 45 ans, on a 80% qui sont de sexe masculin et 20% de sexe féminin.

3-Résultats

Tableau 1: identification des répondants

catégories	Football (M)	Football (F)	Rugby (M)	Rugby (F)	Age
Joueurs	70	20	40	10	18-22 ans
Parents	45	20	15	10	35-55 ans
Dirigeants	20	00	05	00	35-50 ans
Encadreurs	15	04	05	00	30-45 ans

Tableau 2: Tableau Synthétique des résultats obtenus

Hypothèses de recherche	Possibilité d'erreur	Fréquence absolue	Pourcentage	conclusion
HR1 Désir de s'élever socialement	Nulle	280	100%	confirmée
HR2 Désir de joueur professionnel	Nulle	240	85,71 %	confirmée
HR3 La cupidité des dirigeants et encadreurs	Nulle	240	85,71 %	confirmée
HR4 La fraude sur l'identité est punie par la loi	Nulle	280	100%	confirmée

A la question de savoir s'ils sont informés sur l'illégalité de la pratique de la fraude à l'identité tous les répondants reconnaissent que la pratique de la fraude à l'identité est une infraction punie par la loi (HR4).

4- Discussion

4-1-les causes de fraude à l'identité chez les sportifs

Le désir de s'élever socialement

Les répondants affirment, à l'unanimité, soit 100%, que c'est le désir de s'élever socialement par le sport qui les pousse à procéder à la falsification, à la fraude à l'identité(HR1). La mobilité sociale est souvent entendue comme synonyme d'ascension sociale ou de la possibilité d'ascension sociale, par opposition à la reproduction sociale, et répondant aux questions d'inégalités, de redistribution des revenus et du patrimoine(Wiki-

pedia). Au niveau individuel, la mobilité sociale concerne soit le changement ou l'ensemble des changements de statut social des individus (personnes) au cours du temps, soit la différence entre le statut social des individus et celui de leurs parents ou enfants. C'est aussi le degré auquel ces changements ont lieu. Par analogie avec Boudon (1973) qui pense que l'école joue un rôle croissant dans les mécanismes de distribution du statut social, nous pouvons dire que le sport constitue un filtre répartissant les agents en fonction de la stratification sociale. En effet, le sport sélectionne les individus et les oriente vers des positions sociales déterminées par ailleurs. Ce qui implique la différence des individus en fonction des origines sociales dans les probabilités d'accès aux niveaux élevés du sport afin d'avoir un bon statut social.

Ce désir d'ascension est actionné par le mythe de l'argent. L'argent est un but de la performance sportive et ce dès la construction d'un parcours futur par les joueurs. En ce sens, ils sont influencés par le mythe qui donne le sport à voir comme un milieu ultra-financé dont l'accès est synonyme de fortune. Lorsqu'un problème existe dans une société, il est nécessaire de trouver des solutions permettant de l'atténuer ou de l'éliminer. Parfois, des mesures efficaces sont prises par les gouvernements dans le but d'améliorer le bien-être de ses citoyens.

Malheureusement, cela n'arrive ou ne suffit pas toujours, et c'est alors au peuple de compenser et/ou de proposer d'autres solutions. Le monde du sport n'en est pas épargné. Selon un dirigeant d'un club professionnel sénégalais : « Pour beaucoup de jeunes, qui vivent dans des conditions sociales très précaires, le foot représente une chance de s'élever socialement. Ils préfèrent envisager de se rendre en Europe pour essayer de devenir professionnel plutôt que de prendre la mer sur une chaloupe ». Ce qui, selon Bonnet et Meier (2004), se comprend dans une logique d'ascension sociale, de recherche de confort, de rupture avec la vie antérieure dans la mesure où le retour au pays étant synonyme d'échec ou de régression.

4-2-Le désir d'être joueur professionnel

A la question de savoir la cause directe de la fraude à l'identité, les joueurs dans la grande majorité, dont 85,71%, ont répondu que c'est le désir d'être joueur professionnel qui les motive (HR2). Le désir d'être professionnel naît du fait que l'influence des joueurs professionnels constitue un impact majeur chez les jeunes joueurs. Ces derniers s'identifient à eux parce qu'ils sont bien vus et ils changent facilement les conditions de vie de leurs parents. Les parents constituent les premiers acteurs dans l'influence des décisions de leurs enfants dans la mesure où ils participent financière-

ment au processus de fraude à l'identité de leurs enfants afin que ces derniers puissent avoir la chance de devenir des joueurs professionnels. Le professionnel est perçu comme un amateur qui a réussi mais il est également un joueur dont la pratique peut être soumise à des critères d'évaluation identiques (Faure et Suaud, 1999). Pour les répondants, un joueur professionnel est considéré comme celui qui joue dans un club européen, un club américain, un club asiatique ou encore un club de la péninsule arabique. Quand le joueur arrive à décrocher un contrat professionnel, il devient un exemple de réussite sociale. La fraude à l'identité a donc un rapport avec le désir d'être joueur professionnel dans la mesure où pour y parvenir, il faut tricher ; quitte à réussir à devenir « pro » par des moyens illégaux, l'essentiel étant de le devenir.

Cela cadre ici avec les travaux de Bourdieu (1998) sur l'approche structuraliste de l'action qui a permis de montrer avec pertinences les causes et les raisons d'une action sociale. En 2020, un ancien international sénégalais Guirane N'Daw avait fait une sortie médiatique, lors d'une interview accordée au média IGFM, qui n'était pas passée inaperçue selon laquelle : « Comme tous les Sénégalais, j'ai triché sur mon âge pour être professionnel. En Afrique, je ne dis même pas au Sénégal, le joueur qui ne diminue pas son âge ne pourra pas être professionnel. C'est une réalité,

qu'on le veuille ou non. Au Sénégal, 99 % des joueurs ont diminué leur âge » Lesdits propos ont été condamnés par certains joueurs, dont l'un de ses anciens coéquipiers chez les Lions de la Teranga, qui l'a traité de « pyromane qui incendie sa propre maison. ». Cette déclaration est la preuve d'une pratique au Cameroun et en Afrique dans la mesure où un dirigeant de club ivoirien, sous couvert d'anonymat, explique que : « Sur le fond, il [Guirane N'Daw] a raison. Je ne sais pas si cela concerne 99 % des joueurs sénégalais ou africains, mais les fraudes pour se rajeunir est un vrai problème. On le sait : cela se joue en moyenne sur deux ou trois ans » (Billebault, 2020).

4-3-La cupidité des dirigeants et encadreurs

Les parents et les joueurs reconnaissent, à 85,71%, que l'idée de frauder sur l'identité provient pour la plupart du temps de dirigeants et encadreurs dans la mesure où ce sont ces derniers qui leur ouvrent les yeux sur cette possibilité (HR3). Pour une majorité d'entre eux, les athlètes africains sont issus de familles démunies, élevés dans un univers de survie, de « débrouillardise » individuelle et de solidarités, voire d'obligations, familiales compte tenu de l'absence d'aide sociale institutionnalisée (Bonnet, 2000). Les sportifs camerounais ne sont pas exempts de cette situation, ce qui laisse la voie aux dirigeants et encadreurs de prendre la parole et de décider à la place des parents des

jeunes sportifs. Selon Onanena (2016), au Cameroun, comme dans de nombreux pays africains, il n'est pas rare de voir des footballeurs mentir à propos de leur âge, pour intégrer des clubs professionnels ou des sélections nationales.

La fraude sur l'âge des joueurs s'exerce avec la complicité de certains dirigeants du football africain. Dans le monde du football camerounais, "modifier son âge" ou "couper son âge", sont des expressions locales pour désigner le fait de s'octroyer une durée de vie moins importante que donnée par la nature. Et comme l'affirme un directeur technique d'une académie de football « Nous ne sommes pas un centre d'état civil. Nous nous fions aux papiers que l'enfant nous présente ». Selon ce dirigeant, les parents des footballeurs et les entraîneurs sont tous responsables de la fraude sur l'âge des footballeurs. Au Cameroun, comme dans d'autres pays africains, beaucoup de personnes rêvent d'être le père ou la mère de la prochaine vedette du football. En effet, avec les sommes faramineuses qu'il est susceptible de générer, le football s'est transformé en gagne-pain, voire en perspective de survie à laquelle s'accrochent des clans entiers lorsqu'ils comptent, en leur sein, des pépites à fort potentiel. Pour un nombre croissant de jeunes footballeurs, la pression parentale s'accroît à mesure que les recruteurs et autres agents se penchent sur le talent filial. Cette pression pousse certains à la triche

sur l'âge des jeunes footballeurs, avec la complicité d'agents de joueurs, qui leur promettent monts et merveilles.

Pour Pociello (1995), « le sport est une manière de représentation de la société par elle-même. Dans ses spectacles il déploie une multiplicité d'espaces où la société se donne en spectacle à elle-même dans la dramatisation tendue de ses divisions mais aussi dans l'euphorie d'une unité et d'une identité retrouvées. Le sport exprime, en ce sens, un espoir positif d'intégration sociale, d'unité, de liaison communautaire entre les hommes ».

La valeur marchande d'un sportif est estimée de nos jours à des millions d'euros, le sportif africain n'est pas exclu de ces transactions juteuses pour les entreprises, les clubs ou organisations sportives, les médias, le joueur et pour le sport. Et si cela, avec Bourdieu, correspond au capital économique (revenus et patrimoines, biens matériels, moyens de production, ressources financières) qui permet d'exercer un pouvoir de domination des classes favorisées sur les autres catégories de la Société. La recherche du gain rapide et facile amène alors les dirigeants et encadreurs à influencer la position sociale souvent précaire des parents pour faire des propositions à ces derniers. C'est dans ce sens qu'Onanena reprenait les dires d'un jeune sportif ayant requis l'anonymat : « J'ai rencontré un agent qui m'a demandé mon âge. Il m'a ensuite

dit que mon véritable âge ne lui permettait pas de me faire jouer en équipe nationale cadette. Il m'a dit aussi que des clubs européens me sollicitaient et il fallait que je réduise mon âge pour les rejoindre ». L'agent en question est allé voir ses parents, qui ont accepté de "modifier" l'âge du footballeur, selon les dires de ce dernier.

Après avoir étudié les relations qu'entretient la fraude à l'identité avec la fausse identité, l'usurpation d'identité ou encore la fraude sur l'âge nous pouvons conclure que toutes les hypothèses de recherche (HR) ont été confirmées.

Au-delà de la polémique, le phénomène de fraudes à l'identité de sportifs camerounais devient inquiétant dans la mesure où il touche de nombreux pays africains. Et face à l'ampleur de la situation, quelles solutions y apporter ?

4-5-Perspectives

Pour Alfred Epacka (2016), journaliste sportif camerounais. « Le problème de l'Afrique ici c'est un manque d'organisation du football des jeunes. Les enfants ne sont pas pris en charge assez tôt. Et quand ils entrent dans le système, ils ont déjà pris de l'âge. C'est pour cela qu'ils sont obligés de réduire leur âge ». Le phénomène de fraude à l'identité semble trouver les causes de sa pratique qui tend à s'accroître, il devient nécessaire de proposer des moyens et méthodes devant prévenir les risques de sa systématisation.

Quel dispositif de lutte contre la fraude documentaire et à

l'identité ?

Il existe différents dispositifs de lutte contre la fraude à l'identité qui pourraient être mis en place en entreprise afin de prévenir les risques comme il se doit.

***Authentifier les documents avec un outil adapté**

L'authentification de document est un des meilleurs moyens de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité. En effet, avec un outil adapté en ce sens comme celui proposé par l'entreprise Archipels, cette entreprise a la possibilité de différencier un document original d'une copie contrefaite par exemple. Cela permettra d'apporter une garantie supplémentaire aussi bien à ses collaborateurs qu'à sa clientèle. La fiabilité acquise dans le traitement des documents est ainsi un véritable outil de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité.

***Former et sensibiliser les équipes**

La formation est la sensibilisation des équipes fait aussi partie intégrante du travail de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité. En effet, des équipes en mesure de lutter contre la fraude documentaire sont avant tout des équipes informées. Expliquer le niveau de risque, mais aussi les méthodes qui permettent de repérer une tentative de fraude en proposant la mise à disposition d'outils concrets permettra la mise en place d'un dispositif de prévention efficace. Les équipes pourront donc être régulièrement formées aux bonnes pratiques au quotidien et au processus d'alerte en cas de suspicion de fraude.

***Établir des points de contrôle rigoureux**

Une nouvelle fois, la prévention est le meilleur moyen de lutter contre les fraudes. En fonction des processus mis en place, pouvoir identifier les potentielles faiblesses permettra d'ajouter des points de contrôle ou encore de revoir certaines méthodologies. Pour cela, c'est parfois tout un fonctionnement qui peut être à revoir pour y parvenir. Cette étape peut nécessiter du temps et de nombreux ajustements, mais rien ne vaut un processus bien rodé et testé de toutes les manières possibles pour éviter les erreurs et les fraudes. On n'hésitera par ailleurs pas à faire appel à l'expertise de ses différents collaborateurs, et notamment ceux sur le terrain, pour connaître leur opinion et disposer de toutes les ressources informatives nécessaires à la sécurisation d'une procédure.

***La touche de la CAF**

Pour lutter contre les fraudeurs, la Confédération africaine de football (CAF) effectue depuis 2005 des tests IRM, avant certaines compétitions de mineurs (CAN des moins de 17 ans, notamment), afin d'estimer l'âge osseux. Au Gabon, le recours à cette technique est devenu régulier. « Les joueurs qui s'approprient à signer une licence dans un club ou à intégrer un centre de formation sont soumis à ces tests. Bien sûr, le risque zéro n'existe pas, mais nous le limitons », explique Pierre-Alain MOUNGUENGUI, le président de la Fédération gabonaise de football (Fegafoot). Mais pour des raisons financières ou structurelles, le recours

à cette technique se révèle toutefois impossible pour beaucoup de clubs. « Au Sénégal, chaque IRM coûte 150 euros. Imaginez le coût pour les clubs, qui souffrent déjà économiquement » Toutefois, on note que ce test commence lui aussi à faire des polémiques sur sa fiabilité notamment avec le « faux positif ». On appelle faux positif un résultat déclaré positif là où il est en réalité négatif. Dans le monde de la recherche, il correspond à un résultat qualifié de significatif alors qu'il ne l'est pas.

***L'apport des anciens sportifs**

Joseph-Antoine Bell, l'ancien gardien des Lions Indomptables du Cameroun, milite pour sa part pour un renforcement des contrôles. Il affirme qu' : « À partir du moment où l'on comprendra que l'augmentation de l'âge n'améliore pas le talent, on aura fait un pas en avant. Il faut sanctionner ceux qui organisent la fraude, même si certains s'en accommodent », dénonce-t-il. Selon lui, la seule solution est de traiter le problème de manière structurelle et de valoriser davantage les compétitions de jeunes sur le continent. « Au final, les fraudeurs ont-ils fait une grande carrière ? Non. La fraude, souvent, ne profite que sur un temps restreint ». La Fédération camerounaise de football et la Direction technique nationale (DNT) de football du Cameroun ont pris conscience de cette pratique frauduleuse, selon l'un de leurs responsables, Jean-Paul AKONO, ancien footballeur. Les jeunes footballeurs sont souvent victimes de « trafiquants déguisés en formateurs », qui doivent être punis.

Il ajoute encore : « On ne doit pas avoir ces gens-là dans les milieux de la formation. A la Direction technique nationale, nous bannissons ces formateurs. Nous les punissons comme il faut ». Il ressort que les anciens sportifs militent en défaveur de la fraude sur l'âge qui n'améliore pas le talent, aussi appellent-ils à sanctionner les éventuels contrevenants.

Conclusion

Le fait que tous les grands clubs sont à la recherche des futurs Pelé, Messi, Ronaldo parmi les mineurs du monde entier pousse les uns et les autres à trouver des subterfuges pour pouvoir se faire de l'argent. La pratique de fraude à l'identité est une infraction certes punie par la loi camerounaise mais cela ne décourage ni les parents qui sont à la recherche du bien-être ni les dirigeants et encadreurs qui ne cachent pas leur avidité de l'argent. Il reste que des mesures soient prises pour combattre efficacement cette pratique qui semble gangrener non seulement dans les pays d'Afrique noire mais aussi dans les pays sud-américains et d'Asie du sud-est. L'augmentation de l'âge n'améliore pas le talent mais les acteurs s'accommodent de frauder sur l'identité pour réussir. La prévention et la sensibilisation apparaissent alors comme les meilleurs moyens de lutter contre les fraudes.

Références bibliographiques

Bamdé A., Bourdoiseau J., (2018). Le Droit dans tous ses états, «La fraude : Théorie et régime juridique » in Droit des contrats, Droit des obligations, Théorie générale des obligations, Théorie générale du droit 8 Novembre, disponible sur www.aurelienbamde.com/2018/11/08/la-fraude-regime-juridique/ consulté le 14 avril 2022 à 13 heures.

Billebault A., (2020). « La fraude sur l'âge, fléau persistant du football africain », 12 mars, disponible sur www.jeuneafrique.com. Consulté le 31 mai 2022 à 11 heures.

Blanchard P., Bancel N., (2003). L'intégration par le sport ? Quelques réflexions autour d'une utopie. *Migrance*, (n°22), p. 50-59.

Bonnet N., Meier O., (2004). « Halte au pillage des talents en Afrique ! », *Outre-terre*, n°8, pp.195-208.

Bonnet N., (2000). « Réadapter le système d'aide aux athlètes africains », *Les cahiers de la francophonie*, n°9, Sport et francophonie, Paris, L'Harmattan.

Faure J. M. et Suaud C., (1999). *Le football professionnel à la française*, PUF, Paris.

Bourdieu P., (1997). « Le champ économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 119, □ septembre, p. 48-66.

Bourdieu P., (1998). *Savoir-faire, contribution à une théorie dispositionnelle de l'action*, Paris, Ed. Du Seuil.

- Brohm JM., (1992). *Sociologie politique du Sport*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, nouv.éd.
- Epacka A., (2016). « Fraudes sur l'âge: Le football continental pourra-t-il s'en sortir ? », 11 Juillet, disponible sur www.camerweb.com Consulté le 31 mai 2022 à 16heures.
- Grawitz M., (2016). *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, p. 551.
- Leclerq A., (2007). « Le sport au service de la vie sociale », Rapport, CESE, avril.
- N'Daw Guirane., (2020). « Comme tous les Sénégalais, j'ai triché sur mon âge », jeudi 27 février, disponible sur www.sofoot.com. Consulté le 31 mai 2022 à 11heures.
- Pedinielli J.L., (1994). *Introduction à la Psychologie clinique*, Paris : PUF.
- Pociello C., (1995). *Les cultures sportives, pratiques, représentations et mythes sportifs*, PUF, p. 271.
- Pourtois J.P et Desmet H., (1988). *Epistémologie et instrumentation en sciences*, Mardaga, Liège-Bruxelles.
- Raymond Q.et Campenhoudt L.V., (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4e édition entièrement revue et augmentée, Dunod, Paris.
- OCDE, (2007). *Rapport sur l'usurpation d'identité et la fraude à l'identité : risques liés à la fraude fiscale et au blanchiment de capitaux*.
- Onanena R. B., (2016). « Pourquoi certains footballeurs "coupent" leur âge », 12 août, disponible sur www.bbc.coo/afrique/sports. Consulté le 31 mai 2022 à 11heures.
- Tadj G., (2017). « Fraude sur l'âge et l'identité de joueurs : les clubs jouent la carte de la prudence », 4 août, disponible sur [www. Camfoot.com](http://www.Camfoot.com). Consulté le 31 mai 2022 à 11heures.
- Viau, R., (1994). *Compte rendu de [Vallerand, R. J. et Thill, E. E. (1993). Introduction à la psychologie de la motivation. Laval : Éditions Études Vivantes.]* *Revue des sciences de l'éducation*, 20(2), 411–414.
- Loi n°90/42 du 19 décembre 1990 instituant la carte nationale d'identité.
- Code disciplinaire de la Fédération Camerounaise de Football.

TABLE DES MATIERES

ÉDITORIAL	9
PARTIE 1 - BIOLOGIE APPLIQUEE AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.....	11
<i>Do university athletes really express the difficulty of the effort du ring cardiorespiratory endurance tests?</i> Guessogo W.R. et al.,.....	12
<i>Impact du confinement prolongé dû à la COVID 19 sur les profils anthropométrique, physiologique, et condition physique de la co horte d'étudiants nouvellement admis à l'INJS de Yaoundé en 2020 et 2021.</i> MBOUH S. et al.,.....	20
<i>Effet combiné d'un régime enrichi en farine de manioc doux (Mani hot esculenta Crantz) supplémenté à l'extrait aqueux des feuilles de Moringa oleifera sur la performance physique des rats.</i> EBAL M. E. et al.,.....	33
<i>Prise en charge des technopathies du cyclisme : cas du tour cycliste international du FASO 2021.</i> CISSÉ A.R. et al.,.....	51
<i>Prévention des maladies cardiovasculaires et de la mort subite car diaque : évaluation de l'alimentation des footballeurs d'élite ca merounais.</i> MBOUH S.,.....	58
<i>Profils anthropométrique, physiologique et performance physique des handballeurs de l'équipe nationale messieurs du Cameroun.</i> MBOUH S. et al.,.....	72
PARTIE 2 - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES APPLIQUEES AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.....	87
<i>La danse Bisima : pratique corporelle, convocation de l'invisible et rituel thérapeutique chez les Bakoko.</i> NGOHSADJO E. R. et al.,.....	88
<i>Déterminants de l'intention de pratiquer les activités physiques chez les femmes pré-ménopausées et ménopausées.</i> MBAME J.-P. et al.,.....	103

<i>Analyse des causes de la fraude a l'identité chez les sportifs camerounais.</i> <i>AKAMBA M. D.,</i>	116
--	-----

PARTIE 3 – SCIENCES DE L'INTERVENTION131

Taxonomie sportive du handicap moteur et projet inclusif pour les jeux universitaires au Cameroun. <i>EKONO R. V., et al.,</i>	132
---	-----

L'enseignement de l'éducation physique et sportive avec un logiciel de simulation sur ordinateur. <i>MEDOUGA M. F. V., et al.,</i>	149
---	-----

**PARTIE 4 – SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES APPLI
QUEES A L'ÉDUCATION PERMANENTE.....163**

Management et pressions sociales : le cas de certains établissements publics administratifs de la ville de Yaoundé. <i>MANGA J. M., et al.,</i>	164
--	-----

<i>Plaidoyer en faveur de l'insertion de l'accompagnement entrepreneurial des jeunes dans les plans communaux de développement au Cameroun.</i> <i>WADOUM F. C., et al.,</i>	176
---	-----

<i>Accessibilité du médicament de la rue et engagement du personnel soignant dans le marché informel a Yaoundé – Cameroun.</i> <i>LEVODO P., et al.,</i>	191
---	-----

<i>Employabilité des auditeurs libres issus de la division des sciences et techniques d'animation, de loisirs et d'éducation civique de l'institut national de la jeunesse et des sports de Yaoundé, Cameroun.</i> <i>MATHO F. A.,</i>	202
---	-----

<i>Stratégies communicationnelles et autonomisation de la femme rurale dans le département de la Sanaga maritime au Cameroun.</i> <i>EDIKIN F. et al.,</i>	215
---	-----

PARTIE 5 – SCIENCES DU LOISIR.....225

Systématisation des spectacles vivants dans la dynamique de l'animation muséale. <i>EWANE J. C.,</i>	226
---	-----

<i>L'effet de la musique comme aire transitionnelle sur la construction de l'identité des adolescents scolarisés du club fanfare au collège François Xavier Vogt.</i>	
<i>MOTE A. et al.,</i>	237
<i>Jeux de hasard : pratiques, mode opératoire et influences au sein de la jeunesse universitaire. Une étude menée auprès des étudiants des universités de Yaoundé I et II.</i>	
<i>ESSALA B.</i>	252